

Lettre de mon village

PRIGNAC ET MARCAMPS

AOUT 2019

Site Internet:

www.prignac-et-marcamps.fr prignac-marcamps@orange.fr Contact: lettredemonvillage@orange.fr

SOMMAIRE

- P 1 Rentrée scolaire Informations périscolaires Secrétariat Mairie Agence postale Banque alimentaire
- P 2 Ecole Inscriptions Périscolaires Garderie Cantine scolaire Transport scolaire
- P 3 à 5 Réunion du Conseil Municipal : Séance du 23 juillet 2019
- P 6 Réunion du CM : suite et fin A la mémoire des résistants
- P 7 A.C.C.A Le Gardon Marcampois Asso Prignac en Marchant
- P 8 Fête Inter Asso Familles Rurales Fête SMICVAL
- P 9 Club de judo
- P 10 Vive le spectacle vivant
- P 11 Club de tennis Liste associations
- P 12 Numéros utiles et pratiques

SECRÉTARIAT MAIRIE

OUVERTURE PUBLIC

Lundi – Jeudi

10 H 00 - 12 H 00 / 14 H 00 - 17 H 30

Mardi

10 H 00 - 12 H 00 / 14 H 00 - 19 H 00

Mercredi

14 H 00 - 17 H 30

Vendredi

10 H 00 - 12 H 00 / 14 H 00 - 17 H 00

☎ 05.57.68.44.44 − Fax : 05.57.68.38.40 prignac-marcamps@orange.fr



Rentrée scolaire des écoles maternelle et élémentaire

Lundi 2 septembre 2019

Le Maire et le Conseil Municipal souhaitent aux enfants et à leurs enseignants une très bonne rentrée scolaire 2019 / 2020



INFORMATIONS PERISCOLAIRES

NOUVEAU MODE DE PAIEMENT et NOUVELLE TARIFICATION

A compter du 1er septembre 2019, un nouveau mode de paiement vous est proposé pour les services péri scolaires : garderie, bus, cantine.

En effet, vous pouvez procéder au paiement par carte bleue pour tous ces services via le site internet du Ministère des finances : www.tipi.budget.gouv.fr

De ce fait, il n'y a plus de régie Garderie. Vous recevrez un titre exécutoire (facture) du même type que pour la cantine et le bus scolaire.

A noter également qu'à compter du 1er septembre 2019, par délibération du Conseil Municipal, toute inscription au bus scolaire fera l'objet d'une facture unique de 11 Euros annuelle par enfant.

AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi matin de 9 h 15 à 12 h 00 Le samedi matin de 9 h 00 à 12 h 15



BANQUE ALIMENTAIRE

Reprise de la distribution des denrées alimentaires

A partir du jeudi 5 septembre à la Mairie

De 16 h à 17 h



ECOLE

2 09.61.65.46.48

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi : 9 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 16 h 30

Ouverture du portail : 8 h 50 le matin et 13 h 20 le midi



INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES

Cantine / Garderie / Bus / P.A.I

Vous avez reçu un dossier d'inscription périscolaire (cantine, transport scolaire, garderie et P.A.I) à retourner en Mairie. Il manque à certains dossiers <u>l'assurance extra scolaire</u> indispensable à la sécurité de votre enfant en cas d'accident ou causé à un tiers. Il est impératif d'adresser à la mairie cette attestation dans les meilleurs délais. Merci de votre compréhension.



mol je mange Cantine

GARDERIE SCOLAIRE

7 h 00 - 8 h 50 / 16 h 30 - 19 h 00

2: 05.57.94.77.80

TARIFS	Journée	Demi- journée
1er enfant	4 €	2 €
2ème enfant	3 €	1, 5 €
3ème enfant	2 €	1 €
4ème enfant et +	Gratuit	Gratuit

TICKETS DE CANTINE SCOLAIRE

Prix du ticket repas : 2.20 € par enfant / 3, 70 € par enseignant



BUS SCOLAIRE

Tarif (en baisse): 11 € / an / enfant à payer en une seule fois

Les arrêts du bus se font en fonction des circuits déterminés à l'avance et peuvent être modifiés selon les nouvelles inscriptions. Il est demandé aux parents et enfants de respecter les horaires des arrêts du bus afin d'arriver à l'heure à l'école le matin et au domicile de chacun le soir. Il est également indispensable que les enfants respectent les règles de sécurité à la montée et à la descente du bus. Merci de votre compréhension.

Le bus du matin : Départ du bus : 8 H 15 : Atelier municipal près du stade de football Le bus du soir : Départ du bus : 16 H 30 : Place des écoles



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 23 juillet 2019

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le mardi 23 juillet 2019 à 18H30, sous la présidence de Monsieur GAILLARD Michel, maire, avec l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de renouveler le bail de la pêche ;
- Validation travaux place des Ecoles ;
- Admission en non valeurs ;
- Arrêt de la régie de la garderie ;
- Mise en place du mode de paiement TIPI;
- Mise en place paiement bus scolaire à l'année ;
- Travaux de peinture ;
- Achat armoires pour les écoles ;
- Validation traitement des archives ;
- Décision modificative n°3;
- Demande autorisation de travaux à la boulangerie ;
- Autorisation de céder les parcelles 635 section C et 638 section C
- Délibération portant refus du déclassement des compteurs d'électricité existants et de leur élimination ;
- Informations et questions diverses

Date de convocation: 18 juillet 2019

<u>Etaient présents</u>: Messieurs Michel Gaillard, Thierry Monteil, Louis Arevalo, Alain Veyssière, Jean-Paul Mouchague, Henri Pereira Ramos, Philippe Talbot Mesdames Gaëlle Andrieu, Corine Levreaud, Mélanie Berenguer, Géraldine Goguery

Excusés: Mesdames Marie-Christine Bouchet, Isabelle Roberti (donne pouvoir à Henri Pereira Ramos),

<u>Absents</u>: Jéremy Chevet et Isabelle Dagorn <u>Secrétaire de séance</u>: Géraldine Goguery

Autorisation de renouveler le bail de la pêche

Par manque d'élément sur les conditions à fixer sur le futur bail, Monsieur le Maire propose de reporter la question après avoir toutes les informations nécessaires à la rédaction du bail à la prochaine réunion du conseil municipal.

Accord du conseil à l'unanimité (Mr Veyssière étant président du Gardon Marcampois ne vote pas)

Validation travaux « Place des écoles »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Levreaud. Madame Levreaud informe que le devis des travaux de la Place des écoles a déjà été présenté lors de la demande de FDAEC 2019.

Madame Levreaud rapporte que la commission voirie propose le devis de l'entreprise Colas pour un montant de 4 945.00 euros HT. Madame Levreaud a eu l'entreprise ce matin qui propose de faire les travaux lundi et mardi prochain.

La question est posée de savoir si les travaux n'occasionneront pas une gêne dans la mobilité des déplacements des véhicules qui travaillent sur le chantier de l'école (réhabilitation des sols). Monsieur le Maire répond que les entreprises qui interviennent dans l'école passent par le portail de la cantine.

Monsieur Arevalo demande si les trottoirs sont compris dans le devis. Madame Levreaud répond que non et que l'agent de l'entreprise Colas estime que les trottoirs sont corrects. Un devis pour les trottoirs devait être envoyé par mail aujourd'hui mais n'a pas été reçu.

Les travaux concernent la réfection de la place des Ecoles en bi-couche.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité décide de faire les travaux de la « Place des écoles » avec l'entreprise Colas de Blaye pour un montant de 4 495.00 euros HT.

Pour : 12

Abstention: 1 (Mr Arevalo)

Contre: 0

Admission en non valeurs

Sur proposition de Madame la Trésorière par mail explicatif du 1^{er} juillet 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- -De l'exercice 2015 d'un montant de 84.80 euros
- De l'exercice 2016 d'un montant de 147.40 euros
- De l'exercice 2017 d'un montant de 3 145.18 euros
- De l'exercice 2018 d'un montant de 2 718.06 euros

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 6 095.44 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Monsieur le maire précise avoir pris contact avec les services de la MDCI de Blaye. Une demande de régularisation pour le versement de l'allocation logement est en cours.

Suppression de la régie de Garderie

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R 1617-1 à 18;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;



Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents :

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- la suppression de la régie recettes pour l'encaissement de la garderie
- que la suppression de cette régie prendra effet dès le 1^{er} septembre 2019
- que le directeur général et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

Mise en place moyen de paiement TIPI

La commune de Prignac et Marcamps envisage de proposer à ses usagers une procédure de paiement par Internet via le site du Ministère des Finances www.tipi.budget.gouv.fr.

Cette procédure présente un certain nombre d'avantages :

- ° outil de modernisation au service des collectivités locales
- ° moyen adapté pour les services proposés
- ° réponse à l'attente d'une partie des usagers
- ° gestion facilité des flux financiers

Le paiement par CB par Internet a toutefois un coût, qui représente 0.03 € par opération et 0.20 du montant de l'opération pour les encaissements inférieurs à 20 € et 0.05 € par opération et 0.25 % du montant de la transaction pour les encaissements de plus de 20 €.

Le paiement par prélèvement n'engendre aucun frais.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place ce dispositif de paiement par Internet tel que décrit ci – dessus, en coordination avec Madame la Trésorière.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De mettre en place ce nouveau dispositif à compter du 1^{er} septembre 2019

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention TIPI DGFIP avec la Direction Générale des Finances Publiques.

Paiement pour le ramassage du bus scolaire

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°20190611-2 du 11 juin 2019 qui fixe un tarif unique de 1 euro par enfant et par mois pour le service du ramassage scolaire.

Dans un souci de bonne gestion, Monsieur le Maire propose de mettre en place un paiement unique de 11 euros par an et par enfant inscrit au transport scolaire.

Après avoir entendu ces explications,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la tarification unique de 11 euros annuel par enfant inscrit au ramassage scolaire.

Travaux de peinture

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Colibri d'un montant de 2 835.63 euros pour la fourniture de peinture afin de repeindre la salle du 3^{ème} âge, l'accueil, le couloir et la salle des adjoints de la mairie. Cette somme comprend la fourniture de 60 litres de peinture plafond, 84 litres de peintures velours et 36 litres de peinture mâte.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la peinture est une peinture naturelle aux propriétés assainissantes. Monsieur le Maire explique présenter qu'un seul devis car c'est une entreprise qui est garante de la composition du produit exclusivement à base de produits naturels.

Monsieur Pereira Ramos est étonné qu'un seul devis soit présenté car il explique connaître d'autres entreprises qui fournissent le même type de produit.

Après délibération le **Conseil Municipal décide à la majorité** d'acheter la peinture de l'entreprise Colibri pour un montant hors taxes de 2 363.00 euros.

Pour: 9

Contre: 3 (Mme Roberti, Mr Pereira Ramos, Mr Mouchague)

Abstention: 1 (Mr Veyssière)

Achat armoires pour l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans la cadre de la rénovation des sols de l'école il a été nécessaire de démonter un



bahut bas en bois entre le couloir et la salle de jeux et celui-ci n'est pas récupérable.

Monsieur le Maire propose 3 devis pour l'achat de 5 armoires afin de ranger le matériel :

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'acheter 5 armoires à BD Mobilier pour un montant HT de 1 043.00 euros

Validation traitement des archives

Monsieur le Maire rappelle qu'il est responsable des archives de sa commune, civilement et pénalement (art. 193 et 254 du Code Pénal).

Il doit les conserver:

pour la gestion des affaires communales

pour la justification des droits de la commune

pour la sauvegarde de la mémoire de la commune

La responsabilité des maires s'est accrue depuis les années 1980. Aujourd'hui, les archives communales sont des documents uniques. Dans la plupart des cas, les pièces transmises aux autres administrations et collectivités (Préfecture, DDE, tribunal, etc.) sont détruites.

Les communes sont propriétaires de leurs archives à l'exception de certains documents comme l'état civil ou le cadastre, dont la propriété demeure à l'Etat.

- Une dépense obligatoire.

Les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire pour les communes : art. L. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire s'assure que les conseillers ont bien reçu le diagnostic technique et le diagnostic financier établis par le centre de gestion de Gironde.

Le coût total de l'opération est de 13 310.00 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité, de valider la proposition faite par le centre de gestion de la Gironde pour le traitement des archives de la commune et pour un montant de 13 310.00 euros

Pour: 10 Contre: 0

Abstention: 2 (Mr Pereira Ramos et Mme Roberti)

Décision modificative n°3

СОМЕ	COMPTES DEPENSES							
	Section		Art	Ор	Objet	Montant		
D	I	020	020	OPFI	Dépenses imprévues	- 4087,23€		
D	F	022	022		Dépenses imprévues	- 14 000,00 €		
D	F	65	6542		Créances éteintes	- 4000,00€		
D	- 1	21	2188	151	Autres immobilisations corporelles	2 835,63 €		
D	1	21	2188	152	Autres immobilisations corporelles	1 251,60 €		
D	F	65	6541		Créances admises en non-valeur	4 000,00 €		
D	- 1	20	2031	159	Frais d'études	4 800,00 €		
D	F	011	611		Contrats de prestations de services	14 000,00 €		
					Total	4 800,00 €		
COME	COMPTES RECETTES							
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant		
R	I	021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation 4 800,00 €			
					Total	4 800,00 €		

Demande autorisation de travaux à la Boulangerie

Monsieur le Maire s'assure que les conseillers ont bien reçu le courrier du boulanger qui demande l'autorisation de procéder à plusieurs travaux dans les locaux de la boulangerie. Notamment la pose de rideaux métalliques suite à une infraction, la pose d'une cloison et d'une baie vitrée entre le laboratoire et le magasin. Le boulanger précise dans son courrier que les travaux seront entièrement à sa charge.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

que les travaux pourront être fait uniquement quand une déclaration préalable aura été déposée avec un dossier complet et selon avis donné par le service instructeur.

que l'ensemble du coût des travaux sera à la charge du boulanger.



Autorisation de céder les parcelles 635 section C et 638 section C

Monsieur le Maire, après s'être assuré que l'ensemble du Conseil Municipal a bien été destinataire du courrier de Madame Deffarge, revient sur l'objet du courrier.

Madame Deffarge souhaite que la commune lui cède deux parcelles (635C et 638C) pour les exploiter en viticulture.

Monsieur le Maire précise que ces deux parcelles proviennent certainement de l'ancienne ligne de chemin de fer dont la vente n'a pas dû être régularisée à l'époque et dont la commune est toujours propriétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, être d'accord sur le principe de céder ces deux parcelles à Madame Deffarge moyennant qu'elle prenne à sa charge les frais d'acte notarié et après avoir eu l'avis des domaines.

Délibération portant refus du déclassement des compteurs d'électricité existants et de leur élimination

Monsieur le Maire précise que les nouveaux compteurs Linky ont déjà été posés chez bon nombre d'administrés. De ce fait il propose l'annulation de la délibération qui n'a plus de sens.

Pour : 10 Abstentions : 2

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire précise que le rapport des analyses d'eau des carrières est disponibles en Mairie.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier des travaux de désamiantage des sols de l'école sont disponibles en Mairie.
- Monsieur le Maire a signé un avenant d'une plus-value d'un montant de 480.00 euros présenté par le plombier dans le cadre des travaux de désamiantage. Monsieur le Maire précise que l'enveloppe budgétaire allouée aux travaux de désamiantage est respectée.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu par l'association AOL Danse qui demande une subvention d'un montant de 350.00 euros au vu de leur difficulté financière. La demande devra être examinée par la commission finances.
- Monsieur Pereira Ramos demande si des animations sont prévues cet été. Monsieur le Maire lui répond qu'il y a les Anim'été organisé par la communauté des Communes du Cubzaguais en partenariat avec la commune en juillet et août et la fête Inter Asso le week-end du 31 août 2019.
- Monsieur Arevalo a signalé au Syndicat du Moron la présence de chute d'arbres sur le Moron qui nécessite leur enlèvement.
- Monsieur Pereira Ramos demande si les travaux de désamiantage des sols de l'école seront livrés à temps. Monsieur le Maire lui répond que oui.
- Affaire amiante / école : Monsieur Veyssière dit : « Objectif de mesure atteint : oui avec résultat obtenu strictement inférieur à 5 fibres par litre. Les mesures peuvent servir pour confirmer l'occupation des locaux. Monsieur VEYSSIERE cite les propos d'un élu lors du Conseil Municipal du 2 janvier 2015, : « signale qu'il n'y a aucun problème d'amiante dans les locaux de la commune. Tous les rapports sont négatifs sauf au wagon du football »

La séance est levée à 19 h 56.

A LA MÉMOIRE DES RESISTANTS

Le 30 juin 2019, un hommage a été rendu à un groupe de résistants locaux qui se sont battus dans le secteur lors de l'occupation allemande en 1943.

Des armes parachutées par Londres dans les palus de Prignac et Marcamps ont été cachées au fond d'une carrière par un petit

groupe de résistants traqué par la gestapo.

La cérémonie a eu lieu entre les communes de Saint Laurent d'Arce et Prignac et Marcamps avec l'association Histoire et Mémoire en Cubzaguais avec dépôt de gerbe, lecture de la lettre du Ministère des Armées devant la stèle des parachutages pour ne pas oublier ceux qui se sont battus contre l'occupant allemand.

Les personnes présentes se sont retrouvées à la salle des mariages de la mairie autour d'un verre de l'amitié comme de nombreuses années déjà.





A.C.C.A

REUNION ET VENTE DE CARTES CHASSE

LE 31 AOUT 2019

Salle des Mariages Mairie de Prignac et Marcamps

Réunion d'information à 8 h 30 jusqu'à 9 h 30

Présence indispensable pour la réunion

Fin des ventes de cartes à 14 h 00



LE GARDON MARCAMPOIS

SITE DU MORON **SAMEDI 7 SEPTEMBRE**

CONCOURS DE CARNASSIERS

De 10 H à 12 H 14 H à 16 H 25 Euros: inscription + repas Contact: Patrick: 06.80.33.63.51

CONCOURS DE POISSONS CHATS

De 14 H à 17 H

Contact Sabine: 06.17.60.53.06

Tous les autres poissons seront relâchés et non comptabilisés Vente de ticket à 11h au Site (3 € le concours)

SAMEDI 14 SEPTEMBRE CONCOURS DE POISSONS BLANCS

DE 9 H A 11 H 30 Inscription le jour même (6 € le concours) Contact Loïc: 06.09.09.29.11



ETANG DE MEILHAC à Cubzac Les Ponts

SAMEDI 28 SEPTEMBRE CONCOURS POISSONS BLANCS

DE 9 H à 11 H 30 (6 € le concours)

Contact Alain: 06.29.58.88.58



PRIGNAC en MARCHANT

Comme annoncé nous reprenons nos randonnées le lundi 16 septembre par une randonnée de 8 km environ sur Prignac avec un départ à 9 h du parking de la mairie.

Le samedi 21 septembre nous rejoindrons la randonnée organisée par la Ligue contre le cancer, le CDRP et la rando de Lansac : « Faisons un pas De GEANT » Rendez vous au moulin de Lansac à 9 h pour au choix 6 ou 10 km. Pour ceux qui le souhaitent possibilité de pique nique tiré du sac. Cette randonnée est ouverte à TOUS.

Les lundis 23 et 30 septembre nous marcherons sur 8 km environ sur Prignac avec un départ à 9 h du parking de la mairie.

En octobre nous marcherons sur la commune de Gauriac avec un départ du parking du gymnase.

Rappel: notre club est affilié à la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Pour plus d'informations : 06.15.10.93.85 ou prignacenmarchant@gmail.com



LE MATIN

FETE INTER-ASSOS

PRIGNAC ET MARCAMPS Le samedi 31 août Au site naturel du Moron

L'APRES-MIDI

14h Concours de pétanque organisé par la Pétanque Prignacaise

> 14h Démonstration par le club de tennis

10h Marche de 8 km organisée par Prignac en Marchant

Toute la journée à partir de 10h Initiation pêche par le Gardon Marcampois



LE MIDI

12h Apéritif(offert par la municipalité) pique nique tiré du sac un barbecue sera à disposition

LE SOIR

(à la salle des fêtes de Prignac et Marcamps)

Tout au long de la journée

Buvette tenue par le club de judo Exposition dessin par l'association crayon magique Participation du troisième printemps

18h30 Démonstration de danse par AOL danse 19h Apéritif offert par la municipalité 20h repas organisé par les associations Entrée/plat/fromage/dessert(vin compris) 15€ par adultes et 7,50€ par enfant(moins de 12 ans) Réservation avant le 15 août 2019 au 06.69.38.03.69



vous invite à la soirée de rentrée :

« JEUX DE SOCIÊTÉ » LE VENDREDI 6 SEPTEMBRE DE 19h à 21H3 À la salle des fêtes de Prignac et Marcamps

Au programme: Inscription et adhésion - présentation de l'Association - des activités de l'année - des sorties, séjours et événements - nous recueillerons vos envies, idées, suggestions ambiance convivial autour de jeux de société

Apéritif offert suivi d'un repas partagé Merci de nous communiquer votre présence À famillesrurales33@gmail.com

















SMICVAL I SAINT-DENIS DE PILE PÔLE ENVIRONNEMENT | 8 ROUTE DE LA PINIÈRE INITIATIVES LOCALES | ATELIERS | JEUX | CONCERTS | CONFÉRENC Programme: www.stop-dechets.fr | https://www.smicval.fr/









JUDO CLUB DE PRIGNAC ET MARCAMPS

Vous souhaitez découvrir et pratiquer le judo ou le Taïso ? Nous pouvons vous accueillir au Judo club de Prignac et Marcamps à partir du **lundi 9 septembre 2019**. Notre équipe sera là pour vous accueillir vous et vos enfants afin de vous renseigner.

Nous vous offrons la possibilité au cours du mois de septembre de faire essayer à votre enfant le judo gratuitement lors d'un cours.

Ces cours seront assurés par notre professeur diplômé Yannick BAZATTE, ceinture noire 4ème Dan, brevet d'état second degré.

Le judo, pratique ludique et sportive est accessible dès l'âge de 4 ans :

Il saura calmer le surplus d'énergie de certains enfants, et faire sortir de leur "coquille" les plus timides... Pour les très jeunes pratiquants, c'est l'initiation au Judo, à caractère ludique. C'est une manière de découvrir son corps et de le préparer à une véritable pratique sportive.

Il prédispose également l'enfant à de futures relations sociales de qualité.

Des activités de deux types leur sont proposées lors des séances : Certaines à dominante gymnique ayant pour objectif la maitrise d'habiletés motrices fondamentales (équilibration, préhension, locomotion), d'autres à dominante jeux d'opposition et de coopération adaptés à cette tranche d'âge dont l'objectif est d'amener l'enfant à coopérer avec les autres.

<u>Pour les plus grands</u>, le judo est un véritable art martial, un sport de combat ou on fait tomber son adversaire au sol. La souplesse et la vitesse d'exécution jouent un rôle prépondérant dans ce sport.

C'est aussi une véritable école de la vie, un moyen éducatif et un formidable outil relationnel.

<u>Le Taïso</u> ou gymnastique Japonaise, venez découvrir cette discipline seul(e) ou en famille. De nos jours cette discipline intéresse un public de plus en plus large, sans limite d'âge, qui n'a pas forcément pratiqué de sport auparavant et qui recherche un loisir axé sur la culture et l'entretien physique. C'est une alternative ludique aux nombreux sports de remise en forme comme le step ou la gymnastique volontaire.

Que peut apporter la self défense ?

C'est d'avoir la bonne attitude et les bons réflexes en cas d'agressions.

La première étape du self-défense est de repérer les situations qui peuvent devenir sensibles. Pendant les cours, on est confronté à diverses mises en scène dans lesquelles, on peut se retrouver dans la vie de tous les jours. On apprend donc à repérer des comportements douteux ou des situations qui peuvent devenir sensibles afin de les éviter dès que possible. Le self-défense nous apprend à réagir en cas d'agression verbale ou physique en ayant la bonne attitude que cela soit au niveau du regard, de la voix ou des gestes à avoir.



Jour et Horaires des cours :

Cours éveil enfants de 4 à 6 ans : Cours Judo enfants 6 à 11 ans : Cours Judo Ados et Adultes + de 12 ans: Cours de self défense Cours de Taïso Le lundi et le jeudi de 18 h 00 à 18 h 45 Le lundi et le jeudi de 18 h 45 à 19 h 45 Le lundi et le jeudi de 18 h 45 à 20 h 15 Le lundi de 20 h 15 à 21 h 15 Le jeudi de 20 h 15 à 21 h 15

Pour tout renseignement complémentaire nous pouvons vous accueillir au club à partir de 18H00 les jours des cours ou au : 06 72 70 82 32







Une récompense bien méritée

Les étaient treize dans la sélection off "Les Primeurs" pour la 28e édition de Fest'arts, le Festival international des arts de la rue de Libourne.

Ce lundi 12 août, deux jours après la fin du festival, <u>la page Facebook "Théâtre Liburnia / Fest'arts"</u> a annoncé le nom du vainqueur du off : c'est la compagnie <u>Cliffhanger</u> qui fera son apparition dans le "In" de la programmation l'année prochaine après avoir conquis pas moins de 600 personnes sur un total de 1.900 votants. Une victoire décrochée haut la main puisque 300 votes séparent "Cliffhanger" du second coup de cœur du public.

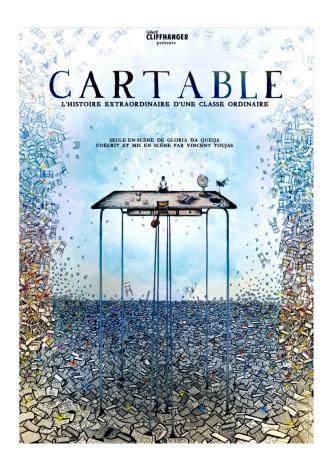
C'est en jouant la pièce de théâtre "Cartable" que la troupe a séduit les festivaliers : un spectacle qui souhaite rendre hommage au métier de professeur des écoles.

Nous félicitons vivement le collectif Cliffhanger pour sa récompense en particulier la comédienne Gloria DA QUEIJA.

La Municipalité a eu le plaisir de recevoir cette compagnie le 14 juin 2019 dans le cadre des Scènes d'Eté en Gironde.

Le spectacle Cartable « ou l'histoire extraordinaire d'une classe ordinaire » avait ce soir là emporté un vif succès. Un regard sensible, drôle et lucide sur le monde de l'école et des enfants d'aujourd'hui où l'humour rivalise avec l'émotion.

Seule en scène de Gloria DA QUEIJA, coécrit et mis en scène par Vincent TOUJAS, relève d'une très belle performance artistique et théâtrale. Pour la petite histoire, sachez que Gloria a exercé le métier de professeure des écoles notamment à Prignac et Marcamps où elle a assuré un remplacement il y a quelques années avant de faire le grand saut dans l'univers du théâtre et du spectacle vivant. Un grand bravo à toute l'équipe du collectif.







© TENNIS ©

Inscriptions aux cours de tennis UTBPG (Bourg/Prignac/St Gervais) Samedi 31 août à Bourg de 10h à 12h Samedi 31 août au forum (site du Moron) à Prignac de 14 à 17h

Lundi 2 septembre à Bourg de 17h à 19h Mercredi 4 septembre à Bourg de 10h à 12h Mercredi 4 septembre à **Prignac** de 14h à 17h Vendredi 6 septembre à St Gervais de 17h à 19h30 Samedi 7 septembre à St Gervais et à Bourg de 10h à 12h Renseignements au 06 79 65 56 02 ou 06 28 13 38 02 Et au 06 23 69 54 33 (Johann) et au 06 42 28 79 24 (Tom)

Journée portes ouvertes Mercredi 4 septembre à Prignac et à Bourg de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, organisées par les moniteurs Johann et Tom ainsi que Valérie (CQP)

Cette année, ouverture d'un créneau Baby tennis, à partir de 3 ans. N'hésitez pas à vous renseigner.

LISTE DES ASSOCIATIONS

* CLUB DE DANSE

Alexandrine DAGORN

2 07/78/10/94/85

Laure DAGORN

2 06/28/82/60/99

E.mail: alexandrine.dagorn@yahoo.fr

* CLUB DE DESSIN « Le Crayon Magique»

Patricia STURNICH

2 05.57.68.30.69

E.mail: patricia.sturnich@orange.fr

* CLUB DE FOOTBALL LOISIRS

Grégory CHAPELAIN

2 06.07.26.70.46 / 06.77.80.47.87 E.mail: gregchapelain@gmail.com

*CLUB DE JUDO – TAÏSO – SELF DEFENSE

Marie-Christine BOUCHET

2 06/72/70/82/32

E.mail: marie-christine.bouchet@laposte.net E.mail: judoprignacmarcamps@gmail.com

* CLUB DE MARCHE « Prignac en Marchant »

Rose-Marie PUYRAUD

2 06/15/10/93/85

Sandy JOYEUX

2 06/15/13/55/89

Jacqueline BACQUE-CAZENAVE

2 06/74/40/04/84

*CLUB DE PECHE « Le Gardon Marcampois »

Alain VEYSSIERE

2 06/29/58/88/58

E.mail: gardonmarcampois@peche33.com E.mail: legardonmarcampois@gmail.com

* CLUB DE PETANQUE

Jean-Claude DURET

2 06/51/64/17/77

E.mail: petanqueprignacaise@gmail.com

* CLUB PHOTOS

Josy REAL

2 06/84/95/52/08 E.mail: josyreal@live.fr

* CLUB DE TENNIS

Brigitte LASSERRE

2 05/57/68/33/75

) 06 /28/13/38/02

) 06/79/65/56/02

E. Mail: brigitte.lasserre1@gmail.com Site: www.club.fft.fr/tennis.prignac/

* CLUB DU 3ème PRINTEMPS

Jeannine CHAUVIN

2 06 .20.54.57.83

2 06.85.86.14.52

E. Mail: jeaninechauvin@orange.fr

* A.C.CA CHASSE

Francis BERARD

2 05/57/68/28/85

2 06 /87/38/88/22

E.mail: berardfrancis@hotmail.fr

* BROUETTES ET PANIERS / A.M.A.P

Olivier SOUILHE

2 06/61/13/42/35

E.mail: equipe@brouettesetpaniers.com Site: http://brouettesetpaniers.com

* ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU **PATRIMOINE**

Marc MARTINEZ,

2 05/57/68/38/22

E.mail: assopatrimoine.prignac@laposte.net Site: patrimoineprignacmarcamps.wpweb.fr/

* FAMILLES RURALES

Nathalie RHODE

2 06/10/56/59/91

E.mail: fr.hautegironde@outlook.fr Site: www.famillesrurales.org/gironde

* BIBLIOTHEQUE « Au Plaisir De Lire »

Fabrice ANDRIEU

2 05 /57/68/20/69

E.mail: plaisrdelireprignacetmarcamps@gmail.com

Site: http://mabib.fr/plaisir-de-lire

https://www.facebook.com/

E.mail: plaisirdelireprignacetmarcamps@gmail.com

* VELO CLUB Prignac et Marcamps

Les Pachydermes

Daniel DORRONSORO

2 06 /76/60/56/79



INFOS UTILES et PRATIQUES

PÔLE MÉDICAL et PHARMACIE

71, avenue des côtes de Bourg 33710 Prignac et Marcamps

CABINET MÉDICAL

Docteur David LEROY (médecine générale) Docteur Carine JEGOU (médecine générale – D.U Nutrition)

Docteur CAMBOULIVES (médecine générale) 05.57.68.41.85

CABINETS D'INFIRMIÈRES

Ludivine ARNOUIL Sophie CHABANNE Béatrice DUPUY 05.57.68.30.58

CHIRURGIEN DENTISTE

Docteur David JALABERT

05.57.68.47.26

KINESITHERAPEUTE D.E

M. Serge BRAVI 05.57.68.29.67

PHARMACIE FLOURY

05.57.68.33.60

52, avenue des côtes de Bourg 33710 Prignac et Marcamps

1 Défibrillateur en extérieur au cabinet médical

1 Défibrillateur en intérieur à la salle des fêtes

N° Centre De Secours : 18 et/ou Samu / Urgences médicales / Médecin de garde: 15

*Centre hospitalier Saint-Nicolas de Blaye

97 rue de l'Hôpital- BP 90 – 33394 BLAYE

Tel: 05.57.33.40.00 hopital.blaye.net http://hopital.blaye.net http://hopital.blaye.fr

***Pompiers**: **18** et /ou 112

Allée du Docteur Abadie – 33710 BOURG

*Gendarmerie: 17

6 avenue de Flandres-Dunkerque 33710 BOURG 05.57.94.06.75

http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

*Pharmacies de garde : 32 37 (0,34 € TTC/min)

Ou http://www.3237.fr www.3237.fr (http://www.3237.fr) indiquent la pharmacie de garde la plus près de votre commune en fonction du jour et de l'heure.

A Bordeaux une pharmacie est ouverte 24 h/24h et 7 jours/7:

- Pharmacie des Capucins 30, place Capucins – 33800 Bordeaux - Tél: 05.56.91.62.66

- Pharmacie des Grands Hommes

1 Place des Grands Hommes 33000 Bordeaux Pharmacie ouverte 7 jours sur 7 de 8 h à 20 h, y compris le dimanche et les jours fériés. Tél: 05.57.59.21.92

*Centre antipoison: 05 56 96 40 80 Numéro d'urgence 24h/24h (Bordeaux)

En France le 112 ne se substitue ni au 15, ni au 17, ni au 18, que l'on doit continuer à utiliser. En revanche le 112 a vocation a être utilisé:

- par les utilisateurs d'un téléphone portable;
 pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police;
- * lorsque vous êtes en déplacement dans un pays européen; par les voyageurs étrangers qui ne connaissent pas les numéros d'urgence en France.

*urgence 114 : le 114 est un numéro d'urgence pour les personnes sourdes, malentendantes ou ayant du mal à parler. Il est gratuit, ouvert 7 jours/7 et 24 h/24.

Le 114 est exclusivement accessible par FAX ou par SMS. Il ne reçoit pas les appels vocaux téléphoniques. Des professionnels sourds et entendants, spécifiquement formés, traitent ensuite le message et contactent les services d'urgence compétents (police/gendarmerie, Samu ou pompiers) si la situation nécessite leur intervention.

DEPANNAGES

S.I.A.E.P.A du Cubzadais Fronsadais : Eau et Assainissement : <u>05.57.43.63.40</u> 24h/24

EDF ERDF:L'électricité en réseau:09 726 750 33 24h/24 appel non surtaxé

ENGIE: <u>0 800 473 333</u> 24h/24 – prix de l'appel selon votre opérateur

CRIR Routière: 05.56.96.33.33

CENTRE MÉTÉOROLOGIQUE: 05.36.65.02.33

DÉCHETTERIE DE SAINT GERVAIS (SMICVAL) Route de Pont Neuf 05.57.43.65.50 05.57.84.74.00 www.smicval.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du Grand Cubzaguais

44, rue E. Dantagnan 33240 Saint-André de Cubzac 05.57.43.96.37 www.cdc-cubzaguais.fr

OFFICE DU TOURISME DE BOURG

05.56.43.51.70

Place de la Libération 33710 BOURG